



**Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine**



Rennes le 14 février 2025

Objet : octroi d'ASA exceptionnelle pour les
agent-es sinistré-es.

à

Madame Nathalie APPÉRE
Maire de Rennes
Présidente de Rennes Métropole

Madame la Maire / Présidente,

Par notre courrier du 9 janvier, nous vous avons sollicité pour l'octroi d'une autorisation spéciale d'absence rémunérée pour les agents touchés par les inondations, notamment ceux dont les logements ont été sinistrés, les écoles fermées, ou qui ont été confrontés à l'absence de transport.

Le 31 janvier, les organisations syndicales ont été invitées à une réunion d'information concernant la crise des inondations. Le Directeur des Ressources Humaines a précisé qu'il n'avait aucun mandat de négociation, et cette réunion s'est limitée à une diffusion d'informations descendantes :

- L'incapacité de la DRH à recenser les agents empêchés de se rendre sur leur lieu de travail,
- La gestion des absences laissée à la discrétion de chaque service, entraînant des disparités de traitement entre les agents.

Le 9 février, le Journal Officiel a publié l'arrêté du 6 février reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, avec la liste des communes concernées en annexe. Nous pensons que cette liste devrait permettre à la DRH d'identifier les agents résidant dans ces communes et potentiellement empêchés de se rendre à leur travail. Cela permettrait d'accorder des jours d'ASA exceptionnels aux agents concernés, en lieu et place des récupérations ou congés imposés par leurs responsables.

Nous ne reviendrons pas ici sur les arguments déjà développés dans notre demande initiale du 9 janvier. Toutefois, nous souhaitons connaître votre position sur la différence de traitement entre les agents volontaires mobilisés pour prévenir les habitants (et donc absents de leur lieu de travail habituel) et ceux touchés par les inondations, qui ont dû remettre en état leur logement et participer aux actions d'entraide, et qui se voient maintenant contraints de compenser ce temps.

Nous reconnaissons les efforts de nos collectivités envers les habitants des quartiers sinistrés de Rennes, mais nous tenons à rappeler que de nombreux agents n'habitent pas à Rennes. Certains résident dans des communes également reconnues en état de catastrophe naturelle. Ces agents méritent, selon nous, une considération équivalente à celle accordée aux sinistrés rennais.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre soutien en cette période difficile pour les agent-es touché-es par ces inondations.

Les syndicats CGT